

N° 310 Du 21 fructidor an 10

Laissez passer librement Jean Liabert porteur d'un certificat d'ancienneté du 22 thermidor an 9
natif d' Marolles département d' l'autant domicilié à id. municipalité id.
d' id. âgé de 33 ans, taille id.
d'un m. 62 millimètres cheveux et sourcils châtain yeux roux
front ouvert nez aquilin bouche moine menton roulé visage ovale
allant en l'air inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.° id.
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
Délivré d'après l'avis approbatif de l'adjoint du maire de Marolles
en date du 20 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Antoine Chablat demeurant
à Marolles et du citoyen J. Baptiste Bruin demeurant à
lesquels ont signé avec nous, Jean Liabert not. ap. p. J.

Chablat [Signature]

N° 311 Du 2 jour

Laissez passer librement Jean Lamouroux
natif d' Labrousse département d' l'autant domicilié à Arpajon municipalité id.
d' id. âgé de 19 ans, taille id.
d'un m. 54 millimètres cheveux châtain sourcils noirs yeux roux
front ordinaire nez long bouche moine menton roulé visage ovale
allant en l'air inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.° id.
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
Délivré d'après l'avis approbatif de l'adjoint du maire d'Arpajon
en date du premier jour et sur l'attestation du citoyen Antoine Chablat demeurant
à Marolles et du citoyen Jean Baptiste Bruin demeurant à
lesquels ont signé avec nous, Jean Lamouroux not. ap. p. J.

Chablat [Signature]

N° 312 Du 2 jour

Laissez passer librement Guillaume Bartol né le 23 juin 1786
natif d' Labrousse département d' l'autant domicilié à id. municipalité id.
d' id. âgé de 18 ans, taille 3 m. 5
d'un m. 62 millimètres cheveux et sourcils châtain yeux gris
front ouvert nez moine bouche grande menton pointu visage ovale
allant en l'air inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.° id.
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
Délivré d'après l'avis approbatif de l'adjoint du maire de Labrousse
en date du 20 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Antoine Chablat demeurant
à Marolles et du citoyen Jouven Bastard demeurant à
lesquels ont signé avec nous, Jean Bartol not. ap. p. J.

Mairie de Labrousse